# CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS AU CONCOURS D'AGREGATION DE MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOSTOMATOLOGIE, MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

Mise en application: Novembre 2006

#### **PREAMBULE**

Pour pouvoir faire acte de candidature au Concours d'Agrégation, le candidat doit justifier d'une inscription préalable sur la liste de la LAFMA du CAMES.

#### I. CONDITIONS DE DIPLOMES

Pour toutes les sections, se référer aux tableaux joints en annexe, relatifs aux qualifications.

#### II. ANCIENNETE

Deux (02) ans révolus après l'inscription sur la LAFMA, confirmés d'une part par l'acte d'inscription sur la liste d'aptitude et d'autre part le décret, l'arrêté ou la décision de nomination dûment certifiés conformes et légalisés par les autorités compétentes.

#### III. TRAVAUX SCIENTIFIQUES

#### III.1. DISPOSITIONS COMMUNES

Sont pris en compte tous les articles publiés par le candidat. Les travaux scientifiques doivent être en rapport avec la discipline et les disciplines apparentées.

#### **III.1.1 RANG UTILE**

Le rang utile concerne les trois premières places des auteurs (1er, 2ème et 3ème).

Le candidat doit être en rang utile dans au moins 60% des publications et être 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> auteur dans au moins 10 articles pour les disciplines cliniques et dans trois (03) articles pour les disciplines fondamentales et biocliniques.

#### **III.1.2 LES SUPPORTS**

- 60% au plus dans une revue locale (du pays) à comité de lecture
- 30% au moins dans une revue sous-régionale à comité de lecture
- 10% au moins dans une revue internationale (indexée).

Toutes les revues concernées doivent comporter un comité de lecture et être agrées par le CAMES.

### **III.2 NOMBRE DE PUBLICATIONS**

#### **III.2.1 SECTION MEDECINE**

- 30 Publications pour la médecine interne et la Chirurgie Générale
- 25 publications pour les spécialités médicales et chirurgicales
- 10 publications pour les disciplines fondamentales et biocliniques
- Pour les anatomistes :
  - Option fondamentale: 15 articles en anatomie
  - Option clinique : 10 articles en anatomie + 15 articles dans l'option postulée.

#### **III.2.2. SECTION PHARMACIE**

- 10 publications pour toutes les options

#### III.2.3 SECTION ODONTOSTOMATOLOGIE

- 10 publications pour les disciplines fondamentales
- 25 publications pour les disciplines cliniques

#### III.2.4 SECTION MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

- 10 publications pour les disciplines fondamentales
- 25 publications pour les disciplines cliniques

# IV. SESSIONS AUTORISEES

Trois (03) sessions au plus sont autorisées.

En cas d'échec à la troisième session, le candidat n'est plus autorisé à se représenter au concours.

Il est demandé aux doyens des Facultés et Directeurs d'Etablissements, de veiller à une sélection minutieuse des candidatures, ainsi qu'à la préparation des candidats, en collaboration avec les centres agrées en Afrique.

Rapport complété à Cotonou, le 22 juillet 2004

Pr. Honoré ODOULAMI

Pr. Moussa Lamine SOW

P.J.: Tableau de qualification LAFMA; LAFCR; LAFMC; LAFMR

#### LISTE DES SECTIONS, DISCIPLINES ET SPECIALITES

#### I. SECTION MEDECINE

#### I.1 MEDECINE ET SPECIALITES MEDICALES

- Anesthésie Réanimation
- Cardiologie
- Dermatologie Vénérologie
- Endocrinologie, Métabolisme, nutrition
- Hépatologie, gastro-entérologie
- Maladies infectieuses
- Médecine interne
- Hématologie clinique
- Néphrologie
- Neurologie
- Cancérologie ou oncologie médicale
- Pédiatrie, génétique médicale
- Pédopsychiatrie
- Pneumo-phtisiologie
- Psychiatrie d'adultes
- Radiologie Radiodiagnostic et imagerie Médicale
- Rhumatologie
- Rééducation fonctionnelle
- Médecine du travail
- Médecine légale
- Radiothérapie
- Gériatrie

# CHIRURGIE ET SPECIALITES CHIRURGICALES

- Chirurgie viscérale
- Chirurgie générale
- Chirurgie pédiatrique
- Chirurgie thoracique
- Gynécologie obstétrique
- Ophtalmologie
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Neurochirurgie
- Orthopédie traumatologie
- Oto-rhino-laryngologie et chirurgie maxillo-faciale
- Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale
- Urologie Andrologie
- Chirurgie cardio-vasculaire
- Cancérologie ou Oncologie chirurgicale

#### I.3. SCIENCES FONDAMENTALES ET MIXTES

- Anatomie et organogenèse
- Anatomie pathologique
- Bactériologie, virologie
- Biochimie
- Biologie moléculaire
- Génétique
- Diététique et nutrition
- Biophysique, Médecine nucléaire
- Hématologie biologique
- Histologie, Embryologie, Cytogénétique
- Immunologie Allergologie
- Mathématiques, Statistiques, Informatiques médicale
- Toxicologie
- Parasitologie-Mycologie
- Pharmacologie
- Physiologie

#### I.4. SANTE PUBLIQUE ET OPTIONS

- Médecine préventive
- Epidémiologie
- Informatique médicale
- Démographie médicale
- Economie de la santé

#### II. SECTION PHARMACIE

#### II.1 SCIENCE PHYSICO-CHIMIQUES

- Physique Biophysique
- Mathématiques-Statistiques
- Chimie physique générale
- Chimie minérale
- Chimie organique
- Chimie analytique et bromatologie
- Gestion et Informatique

#### II.2 SCIENCES PHARMACEUTIQUES

- Pharmacodynamique et pharmacocinétique
- Pharmacologie, pharmacie clinique et thérapeutique
- Chimie thérapeutique (pharmacie chimique)
- Pharmacie galénique et industrielle (Biopharmacie)
- Droit et Déontologie pharmaceutiques

- Pharmacognosie (matière médicale)
- Botanique et Cryptogamie
- Biologie et physiologie végétales
- Pharmacie hospitalière.

#### **II.3 SCIENCES BIOLOGIQUES**

- Bactériologie et virologie
- Biochimie, biologie moléculaire
- Biologie générale (cytologie, cytogénétique, histologie, génétique et embryologie)
- Hygiène et santé publique (prévention, soins de santé primaires)
- Epidémiologie et économie de la santé et du Médicament
- Immunologie
- Hématologie
- Parasitologie Mycologie
- Physiologie Anatomie humaine
- Hydrologie
- Toxicologie
- Biologie animale et zoologie
- Diététiques et Nutrition
- Biologie du développement et de la reproduction

#### III. SECTION ODONTOSTOMATOLOGIE

#### **III.1. SPECIALITES CLINIQUES**

- 1. Odontologie conservatrice (ou dentisterie opératoire)
- 2. Orthopédie dento-faciale (orthodontie)
- 3. Parodontologie
- 4. Chirurgie buccale: odontologie chirurgicale
- 5. Pédodontie (ou Odontostomatologie Pédiatrique)
- 6. Prothèse: Options
  - Prothèse adjointe
  - Prothèse conjointe ou scellée
  - Prothèse maxillo-faciale
- 7. Odontologie légale (Déontologie et Expertise)

#### III.2. SANTE PUBLIQUE ET OPTIONS

- Prévention Epidémiologie
- Economie de la santé
- Management des Services de Santé Dentaire

#### III.3. DISCIPLINES BIOLOGIQUES ET FONDAMENTALES

- 1. Anatomie dento-maxillo-faciale
- 2. Histologie embryologie
- 3. Anatomie pathologie
- 4. Physiologie
- 5. Pharmacologie
- 6. Bactériologie- virologie
- 7. Parasitologie Mycologie
- 8. Biochimie
- 9. Radiologie Maxillo Dento Faciale
- 10. Technologie des matériaux utilisés en Art dentaire (ou biomatériaux)

#### IV. SECTION MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

#### IV.1. MEDECINE VETERINAIRE

- Anatomie histologie embryologie
- Chirurgie reproduction
- Microbiologie immunologie Pathologique infectieuse
- Parasitologie Maladies parasitaires Zoologie appliquée
- Pathologie médicale Anatomie pathologie- clinique ambulante
- Pharmacie toxicologie
- Physique thérapeutique- pharmacodynamie
- Physique et chimie biologiques et médicales

# IV.2 PRODUCTIONS ANIMALES – HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE

- Economie rurale Gestion
- Hygiène et Industrie des denrées alimentaires d'origine animale
- Zootechnie Alimentation.

# TABLEAU DE QUALIFICATION : (COTONOU, JUILLET 2004) I. SECTION MEDECINE HUMAINE

Sous sections ou Spécialités	Diplômes de base	Diplômes complémentaires de la spécialité postulée
1. Diplômes cliniques Médecine Chirurgie	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine	<ul> <li>1- LAFMA /LAFCR Diplôme de formation qualifiante de 3 ans au moins: - CES ou DES ou DIS ou Diplôme équivalent ou CU avant 1985, 1990 pour chirurgie générale.</li> <li>2- LAFMR / LAFMC LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3ème cycle, thèse unique, PhD, HDR)</li> </ul>
2a. Santé Publique : voie clinique	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine	1- LAFMA / LAFMC Diplôme de formation qualifiante de 3 ans au moins :  - CES ou DES ou DIS ou Diplôme équivalent + DEA
2b. Santé publique : voie fondamentale		1- LAFMA / LAFCR Maîtrise (C1+ C2+C3) ou Diplôme équivalent + DEA. 2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3ème Cycle, Thèse Unique, PhD, HDR).
3. Disciplines fondamentales et bio cliniques	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine	<ul> <li>1- LAFMA / LAFCR - Diplôme de formation qualifiante de 3 ans au moins ou Diplôme équivalent + DEA Ou - 3 CES de 1 an chacun dont 1 dans la discipline postulée + DEA Ou - Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou Diplôme équivalent + DEA Ou - Doctorat de Spécialité (Doctorat 3e Cycle, Thèse Unique, PhD, HDR).</li> <li>2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3ème cycle, Thèse unique, PhD, HDR)</li> </ul>

# II. SECTION PHARMACIE

Sous sections ou Spécialités	Diplômes de base	Diplômes Complémentaires de la spécialité postulée
1. Discipline Physico-chimiques et pharmaceutiques	Diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie	1- LAFMA / LAFCR 3 CES de 1 an chacun dont celui de la discipline postulée ou Diplôme équivalent + DEA Ou Formation qualifiante de 3 ans au moins (DESS ou DIS ou Diplôme équivalent) + DEA Ou Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou diplôme équivalent + DEA Ou Doctorat de spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3ème cycle, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.  2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de spécialité (Thèse unique, Doctorat 3ème cycle, PhD, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.
2. Disciplines Biologiques	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie	1-LAFMA / LAFCR  3 CES de 1 an chacun dont celui de la discipline postulée ou Diplôme équivalent + DEA Ou Formation qualifiante de 3 ans au moins (DESS ou DIS ou Diplôme équivalent) + DEA Ou Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou diplôme équivalent + DEA Ou Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3ème cycle, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.  2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat 3ème cycle, PhD, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.
3. Santé Publique	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie	1- LAFMA / LAFCR  Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou diplôme équivalent + DEA  2- LAFMC / LAFMR  LAFCR + Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3ème cycle, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.

# III. SECTION ODONTOSTOMATOLOGIE

Sous sections ou Spécialités	Diplômes de base	Diplôme Complémentaires de la spécialité postulée
1. Disciplines Cliniques	Diplôme d'Etat de Docteur en Odontostomatologie	1- LAFMA / LAFCR CES A + CES B ou Diplôme équivalent pour le CES B + Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3ème cycle, PhD, HDR)
2. Santé publique Voie clinique		1- LAFMA / LAFCR Diplôme de formation qualifiante de 3 ans au moins : CES ou DES ou Diplôme équivalent + DEA  2- LAFMR / LAFMC LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3ème
Voie fondamentale	Diplôme d'Etat de Docteur en Odontostomatologie	Cycle, thèse Unique, PhD, HDR).  1- LAFMA / LAFCR  Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou Diplôme équivalent + DEA  2- LAFMR / LAFMC  LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3ème Cycle, Thèse, Thèse Unique, PhD, HDR).
3. Disciplines Fondamentales et Biologiques	Diplôme d'Etat de Docteur en Odontostomatologie	1- LAFMA / LAFCR  Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou Diplôme équivalent + DEA  Ou  3 CES de 1 an chacun dont celui de la discipline postulée ou Diplôme équivalent + DEA  2- LAFMC / LAFMR  LAFMA + Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3ème cycle, PhD, HDR.)

# IV. SECTION MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

Sous sections ou Spécialités	Diplômes de base	Diplômes Complémentaires de la
		spécialité postulée
Disciplines Cliniques et Disciplines fondamentales	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine Vétérinaire	1- LAFMA / LAFCR CES de 3 ans au moins + DEA Ou 3 CES de 1 an dont celui de la Spécialité ou Diplôme équivalent + DEA Ou Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou Diplôme équivalent + DEA 2- LAFMR LAFCR + Doctorat de spécialité (Thèse unique,
		Doctorat de 3ème cycle, PhD, HDR)

#### **INSTRUCTIONS PERMANENTES:**

- 1) Le maximum de soins doit être apporté à la confection des dossiers. Sur le plan administratif, toutes les photocopies ou copies de diplômes ou attestations, d'arrêtés ou de décrets de nomination doivent obligatoirement être légalisées et certifiées conformes par les autorités compétentes (pour les 2 exemplaires du dossier).
- 2) La spécialité postulée doit être conformité avec l'intitulé des listes du CAMES et doit être mentionnée clairement sur le formulaire de demande d'inscription (voir répertoire des spécialités du CAMES).
- 3) Au chapitre des travaux scientifiques, les publications doivent être séparées des communications et rapportées par ordre chronologique.
- 4) Il est à rappeler que :
  - les publications et les communications doivent être en rapport avec la discipline postulée et paraître dans des revues nationales et internationales à comité de lecture ;
  - seuls les tirés-à-part sont pris en compte ; les lettres d'acceptation et les manuscrits ne sont plus admis ;
  - les publications et les communications doivent être parues et présentées avant la date de clôture du dépôt des dossiers obligatoirement justifiées par un certificat de participation et un abstract.
- 5) Les revues sans comité de lecture ne sont pas acceptées et les directions de thèses doivent être certifiées par le Doyen ; les co-directions ne doivent pas dépasser la moitié des thèses encadrées ;
- 6) Les dossiers doivent être transmis par voie régulière et hiérarchique (chef de service, doyen, recteur ou président d'université)